Il devait comparaître hier devant le tribunal correctionnel de Grasse, mais cette affaire fut remise. L'hypothèse selon laquelle l'on aurait établi un effet que l'opinion pouvait dire conçu de différentes puissances étrangères pour le compte desquelles il pratiquait l'espionage.

LE SCANDALE DE TOULON

Procès Fouroux-de Chicourt

(Par dépêches de Draguignan)

Audience du 8 janvier

Avant l'audience

Draguignan, 8 janvier. — L'audience d'hier qui vient prolongée fort tard, a produit une vive impression.

Je dois à la vérité de dire que l'attitude des hommes a été peu sympathique, surtout celle de M. Fouroux, dont les réponses à l'interrogatoire du président de la cour d'assises ont été l'objet de commentaires très défavorables.

Aujourd'hui plus de monde qu'hier, plus de dames encore, si c'est possible.

Décidément les Parisiennes n'ont pas le monopole de ces scandaleux engouements : tant pis !

Cependant il fait un temps affreux, la neige tombe en abondance, ce qui est rare dans la région, et la froidi est intense.

M. le président, dont le tact et la fermeté ont été fort remarquées hier, déclare au début de l'audience qu'il ne tolérera pas davantage la moindre manifestation d'où qu'elle vienne.

Mme de Jonquières a les traits fatigués et Mme Audibert est nerveuse; quant à Mme Laure, elle est affaissée.

M. Fouroux, comme la veille, semble impassible ; il est très calme ; c'est du même ton, quelque peu contraint, qu'il continue à répondre.

L'AUDIENCE

Suite de l'interrogatoire de Fouroux

L'audience est ouverte à 9 heures 1/4.

Le président, reprenant l'interrogatoire, demande à quoi pensait-il songe à rompre avec Mme de Jonquières.

R. — Depuis longtemps, Mme Audibert me poussait à cesser mes relations avec Mme de Jonquières, me disant que je n'étais pas peut-être le père de l'enfant qu'elle portait dans son sein ; mais je n'ai pas le courage de le faire.

M. Fouroux parle ensuite de sa lettre anonyme dont on a donné hier le texte du troublon et reconnaît avoir ajouté plusieurs mots de sa main.

Il prétend toutefois avoir fait les corrections sur la promesse que Mme Audibert lui avait faite de ne donner à les réinscrire et qu'il ne resterait aucune trace de son écriture.

— Au surplus, dit-il, je n'ajoutai quelques mots à la lettre que pour faire plaisir à Mme Audibert qui se vantait pas jalouse de Mme de Jonquières.

Le président. — Vous reconnaissez que l'envoi de cette lettre est cet une mauvaise action ?

R. — Absolument ; aussi si je fait mon possible pour l'éviter.

M. Fouroux fait ensuite le récit de l'entrevue, à la mairie, de Mme Audibert et de Mme de Jonquières; il dit que Mme Audibert qui connaît mieux la mairie qu'un maître, demande de lui faire ouvrir le salon du préfet.

M. Fouroux ajoute qu'il proposa à Mme de Jonquières de s'éloigner de Toulon pendant quinze jours ou trois semaines, mais M. de Jonquières refusa et lui répondit qu'il pouvait rester à Toulon, que quant à lui il se bornerait à surveiller son attitude vis-à-vis de sa femme, et que si les relations recommençaient à recommencer, il en ferait l'objet d'un procès en divorce.

M. Fouroux fait ensuite un nouveau récit relativement au rendez-vous donné place de l'Observatoire à M. de Jonquières, ce qui amène les observations suivantes de la part du président :

Vous dites, dit-il, en contradiction formelle avec plusieurs points avec Mme Audibert, et, je dois le dire, ses déclarations dit cet avantage sur les vôtres de n'avoir jamais varié.

D'après vous, ce serait Mme Audibert qui aurait conçu le projet de lettre anonyme ; elle l'aurait rédigée et vous vous seriez borné à en faire les corrections.

A l'observation, en vous prétendez vous être rendu seul, l'accusation vous prouvera que vous vous y êtes trouvé avec Mme Audibert ; vous étiez assis tous les deux dans la même voiture qui vous ramena à la mairie où vous aviez convoqué M. de Jonquières et vous osez dire que vous voulez éviter un scandale !

Je dis, moi, que tout cela n'était qu'une comédie qui vous jouiez, vous et vous complices, désireux d'éviter le scandale, vous n'avoir pas envoyé M. de Jonquières à Mme Audibert qui avait reçu mission de lui tout révéler.

Il y a là un enchaînement de faits qui constituent des charges écrasantes contre vous.

La Confrontation

L'interrogatoire de M. Fouroux étant terminé, le président procède aux confrontations des accusés.

Interrogé, Mme de Jonquières répond :

J'ai dit la vérité la plus complète et je n'ai rien ajouter.

Le président. — Cependant, vous n'êtes pas d'accord avec M. Fouroux sur plusieurs points ; il prétend les deux.

Mme de Jonquières s'écrie d'un air attristé :

— Eh ! M. le président, je voudrais ne pas discuter avec M. Fouroux. (Approbation dans l'auditoire.)

Interpellé à son tour, M. Fouroux dit qu'il lui est très pénible, aussi d'avoir à discuter sur un point quelconque avec elle : il affirme cependant, contrairement aux déclarations de Mme de Jonquières, avoir été opposé au crime.

Quel elle dit, qui l'a voulu

Mme de Jonquières. — Ce qu'il a dit est vrai.

A son tour, Mme Audibert déclare qu'avant dit le contraire de ce que dit M. Fouroux, elle ne saurait que répéter la même chose aujourd'hui.

— Difficile, ajoute-t-elle, vous avez pu vous convaincre à quelle de ses débats, que M. Fouroux ne dit jamais vrai, du moins très rarement, (rires.)

Le président demande à M. Fouroux d'expliquer le rôle déployé par lui pour faire plaisir à Mme Audibert dans cette affaire.

R. — C'est par pur dévouement, pour moi, car je ne voulais tout simplement, elle m'avait mis en demeure de restera la dernière femme qui me serait dévouée. (Sourires.)

Je ne, je l'avoue, la plus grande confiance en elle, mais j'ai été obligé sur la fidélité de ses propos. Quelque jours après, j'ai reçu une lettre anonyme et je le représentai qu'elle a prononcé bier contre moi.

Le président. — Elle se défend ; c'est vos dires, vous faites de même.

Mme Audibert. — Oui, c'est par pur dévouement pour lui. Il m'avait bien promis de ne rien faire.

Draguiers, devant M. le juge d'instruction, M. Fouroux a été confrontés d'abord avec Mme de Jonquières, qui a déclaré ne pas se rappeler avoir eu vu un ou deux coups de feu. Il en est de même de ce qui a trait à la lettre anonyme. Je ne me souviens pas que j'ai dit ceci. (Mouvement.)

Mme Audibert éclate en sanglots.

Interpellé, M. Fouroux répond : « Devant l'attitude de Mme Audibert, je n'ai rien à dire ».

L'audience est suspendue.

Reprise de l'audience

A la reprise de l'audience, on sent de nouvelle une explication relativement aux 3,000 francs destinés à une Loge maçonnique.

M. Fouroux proteste, disant que jamais il n'a parlé de la Loge maçonnique à Mme de Jonquières.

M. le président. — Comment ! comment ! rétractation.

M. Fouroux. — J'ai rétracté

M. le procureur de la République. — Mais vous l'avez reconnu à l'instruction.

Voire déclaration est au dossier.

M. Fouroux persiste à nier avoir fait intervenir la loge.

Me Blanche, défenseur de Mme de Jonquières, donne lecture de l'interrogatoire de M. Fouroux, dans lequel il dit : « Je lui ai également parlé de la loge maçonnique comme d'un des moyens de pallier l'événement d'un procès en adultère.

» Je voulais la rassurer. »

Interrogé sur ce point, M. Fouroux dit que M. Fouroux lui a montré un jugement de la loge le condamnant à 5000 fr. d'amende.

Me Masson, défenseur de M. Fouroux, demande à Mme de Jonquières si elle croit que M. Fouroux ait voulu lui extorquer cette somme.

Elle répond : « Je voudrais le croire plus honnête. » (Mouvement).

L'audition des témoins

L'interrogatoire des accusés étant terminé, on procède à l'audition des témoins.

M. de Sainte-Colombe

Le premier témoin entendu est M. de Sainte-Colombe de Boissonnade, sous-lieutenant au 1e régiment d'infanterie de marine, à Toulon.

« Permettez-moi tout d'abord, dit-il, de jurer que je ne suis qu'un ami, rien qu'un ami de Mme de Jonquières. » (Mouvement.)

Après avoir raconté les circonstances dans lesquelles il fit la connaissance de Mme de Jonquières, le sous-lieutenant de marine entre dans de longs détails sur le rôle qu'il a joué dans cette affaire.

Faisant allusion à la démarche qu'il a fait auprès du maire de Toulon, pour l'engager à quitter la ville, il dit :

« Vous avez dû remarquer la tempête que vous avez soulevée, il est temps de lever l'ancre. » (Rires.)

Enfin, il fait le récit de la visite que Mme de Jonquières, en femme de chambre et lui, mystérieusement, se rendirent à la mairie, au lendemain des dénonciations faites au mari.

Partout, dit-il, à la mairie, au cercle, à la maison, il fut répondu que le maire était absent.

Ayant aperçu de la lumière à la fenêtre de la chambre de M. Fouroux, Mme de Jonquières s'écria : « Il n'y a que les lâches qui ne se montrent pas ! Et nous montâmes.

Un instant après la porte s'ouvrit et M. Fouroux parut ; il fut bien Mme de Jonquières en fut sur lui à plusieurs reprises, elle le souffletas.

Elle avait d'ailleurs été l'objet, la veille, de brutalités de la part du mairie (bruit).

— Est-ce vous ? demandai-je, qui avez écrit la lettre anonyme ?

— Non, ce n'est pas moi, je vous le jure.

— Cependant Mme Audibert votre amie, l'a raconté elle-même à Mme de Jonquières.

C'est alors qu'on courut à elle : chercher Mme Audibert et M. de Jonquières.

Quand ils furent arrivés à la mairie un interrogatoire en règle, dont je pris la direction, commença :

On parla des relations des deux complices du crime ; mais il fut impossible de faire la lumière sur le point en litige : la lettre anonyme.

On se sépara, et le lendemain, avant après le départ de M. Fouroux pour Paris, M. de Sainte-Colombe lui écrivit une lettre très grave, dans laquelle il lui reprochait sa conduite et menaçait de l'exécuter en plein conseil municipal.

M. de Sainte-Colombe, après avoir parlé de la plainte en chantage déposée contre lui par le maire de Toulon, raconte sa visite au parquet. Il dit que le substitut était pressé, et qu'il ne voulait pas entendre parler de la confrontation du mouvillon, tout le monde était d'accord pour reconnaître le crime.

Mme de Jonquières, qui a été cette déclaration est l'exacte vérité.

L'audience est suspendue à midi.

Draguignan. — La femme Laure se défend d'avoir été complice du crime, elle explique qu'elle a accepté mille francs non dans ce but, mais pour les frais faits par Mme de Jonquières qu'elle accuse de boire de l'absinthe, de fumer et d'être restée 20 jours en traitement.

M. Decoul constate, sur la réponse faite par le médecin, que ce dernier n'a pas existé Mme de Jonquières et qu'il conseillait seulement par la déduction de l'avortement.

M. Guérard, contre-maître de l'arsenal de Toulon, raconte qu'il a été le courant du juillet, 87 h., dans la soirée, il n'a prêté son hameau à Fouroux.

La domestique de Mme de Jonquières raconte que Fouroux venait souvent chez sa maîtresse, qu'un jour il la battit et que lui ayant reproché de se laisser battre elle répondit : « Le coligné, le fai mis à la porte. Plusieurs fois mais il revient toujours.

Une autre fois Fouroux a envoyé Mme de Jonquières, rouler dans l'escalier.

Une parente de Mme Audibert raconte que l'ordre de cette dernière elle écrivit une lettre anonyme qui fut corrigée par Fouroux mais que le fut pas envoyée, le témoin ayant reproché à Fouroux cette conduite celui-ci avait répondu qu'il ne pouvait pas s'en tirer autrement. Fouroux nie.

Reprise de l'Audience

Draguignan, 8 janvier. — La foule est de plus en plus pressée aux abords du palais, où elle attend, les pieds dans la neige, l'ouverture des portes.

A l'intérieur, le public privilégié, muni de cartes, discute bruyamment.

Pendant que Mme Audibert s'entretient avec son défenseur, Me Danet, Mme de Jonquières cause avec le gendarme assis à son côté. Quant à M. Fouroux, son impassibilité reste la même.

A 2 h. 1/4, l'audience est rouverte.

M. Maxime Vasseur, retraité de la marine à Toulon déposa que quelques temps après la délivrance de Mme de Jonquières, il fut appelé auprès d'elle pour porter un télégramme qu'il écrivit sous la dictée de Mme de Jonquières. La dépêche, adressée à M. Fouroux, était ainsi conçue : « Heureuse délivrance, six heures et demie ; un garçon ». Mme de Jonquières la signa.

M. Coupin, docteur en médecine à Toulon, a été chargé, en novembre dernier, d'une expertise médico-légale, à l'effet de déterminer si les manœuvres exercées sur Mme de Jonquières étaient de nature à amener un avortement. Il entre dans de longs détails sur le traitement et les manœuvres employées par le sieur Fouroux.

La déposition du docteur est subitement interrompue par le tumulte qui éclate au fond de la salle. C'est une personne qui se trouve mal. Pendant qu'on la ramène au dehors, le président rappelle que des ressources ont été prises pour porter secours aux malades.

Le calme, rétabli, le docteur poursuit ses explications. Il conclut que parmi les manœuvres auxquelles Mme de Jonquières a été soumise, il en est plusieurs qui ont nécessairement provoqué l'avortement.

Le témoin Rochefort, maître d'hôtel à Paris, donne raconte la discussion qu'eurent chez lui MM. de Jonquières et Fouroux pour y tuer avec sa femme, et le témoin cite des deux amis : « Je tuerai, dit-il, ces mots : « Ne tuez pas ». « Je crai qu'il n'est rien d'un duel car j'ai pu le calmer. » Il a d'une malle, et j'ai dit à ma femme que ces gens-là conchient, et j'ai dit à ma femme que ces gens-là conchient, et j'ai dit à ma femme que ces gens-là conchient